



OBJET Modification statutaire dans le cadre du transfert de nouvelles compétences aux établissements publics de coopération intercommunale fiscalité propre - mise en conformité des statuts de la CCFU

Réf. 2016-57 -feuille 1/3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2016
A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Eric PIERRE, , Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX.

Absent représenté : Dominique BOUVET (pouvoir D AUDIBERT)

Absents : Christelle COMBET, Jean-Philippe TAVARES, Yoan MAZZA

Secrétaire de séance : Laurence NIQUET

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 10

Monsieur le Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-17

Vu la délibération de la communauté de communes Fier et Usse n°2016-99 en date du 17 novembre 2016 portant sur la modification statutaire de la CCFU

Vu les articles 64, 66 et 68 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre)

A compter du 1^{er} janvier 2017, la loi Notre prévoit le transfert de nouvelles compétences obligatoires suivantes aux communautés de communes :

- Au sein du groupe de compétence «développement économique» la politique locale du commerce et du soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ainsi que la promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme.
- La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

En outre, le législateur a supprimé la notion d'intérêt communautaire associée à l'exercice de la compétence «création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire inclus dans son périmètre.

A compter du 1^{er} janvier 2017, la loi Notre ajoute deux compétences optionnelles (eau et création et gestion de maisons de services au public) et modifie la rédaction de la compétence optionnelle «tout ou partie de l'assainissement».

Il est donc nécessaire de modifier les statuts de la CCFU afin de tenir compte de ces évolutions, cette modification des statuts étant subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres statuant à la majorité qualifiée.

Le projet de statuts annexé à la présente délibération comprend les principales modifications suivantes :



OBJET Modification statutaire dans le cadre du transfert de nouvelles compétences aux établissements publics de coopération intercommunale fiscalité propre - mise en conformité des statuts de la CCFU

Réf. 2016-57 - feuillet 2/3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2016
A 20H00

- Suppression de l'intérêt communautaire relatif à la compétence «gestion des zones d'activité»
- Modification de l'intitulé de la compétence «assainissement» pour être comptabilisé au titre des compétences optionnelles
- Reclassement de la compétence «collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés» au titre de compétences obligatoires
- Reclassement de la compétence «accueil des gens du voyage» au titre des compétences obligatoires.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes Fier et Usse telle que proposée en annexe à la présente délibération.
- De charger Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adopter cette délibération.

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant



OBJET Modification statutaire dans le cadre du transfert de nouvelles compétences aux établissements publics de coopération intercommunale fiscalité propre - mise en conformité des statuts de la CCFU

Réf. 2016-57 - feuillet 3/3

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2016

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Christelle COMBET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Thierry DUFOUR		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Yoan MAZZA		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 01/12/2016

Fait et délibéré le jour, mois
Et an que dessus, le 07/12/2016
Pour extrait conforme

Date d'affichage : 08/12/2016

A Nonglard, le 07/12/2016
Le Maire,
Christophe GUITTON

Acte télétransmis en Préfecture le 08/12/2016